

- Marché NOCTURNE -
Demande d'abonnement 2024

Nom - Prénom :

Nom Société :

Nom - Prénom du/des salarié(e)(s) :
.....

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Produit(s) vendu(s) :

Nbre de Mètre(s) : Matériel utilisé pour le déballage :

Electricité : Monophasé Triphasé Pas d'électricité

<u>Commerçants en abonnement</u>	<u>Commerçants volants</u>	<u>Forfait électricité / jour</u>	
Tarif au mètre linéaire/quinzaine	Tarif / ml	Monophasé	Triphasé
26,60 €	4.40 €	2,00 €	4,00 €

- 1^{ère} période du lundi 1er juillet au lundi 15 juillet 2024
- 2^{ème} période du mardi 16 juillet au mercredi 31 juillet 2024 (sauf braderie du 25 juillet 2024)
- 3^{ème} période du jeudi 01 Août au jeudi 15 Août 2024
- 4^{ème} période du vendredi 16 août au samedi 31 août 2024 (sauf braderie du 22 août 2024)
- 5^{ème} période du dimanche 1^{er} septembre au dimanche 15 septembre 2024 (Forfait du 1^{er} au 15 septembre : 15,50 € le ml/quinzaine)

Demande à adresser en Mairie 25 Cours Félix Faure 17630 LA FLOTTE

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : Formulaire de demande d'abonnement 2024/documents à joindre/photos des produits vendus/règlement de toutes les périodes demandées d'abonnement par chèque à l'ordre du Trésor Public (La somme à régler s'entend : abonnement + forfait électricité).

Dépôt au plus tard le 10 mars 2024, Réponse à partir du 2 avril 2024

Date et signature (Précédée de la mention lu et approuvé)

Documents à joindre à toute demande :

Cas général :

- La carte de commerçant ambulant ou un certificat provisoire (valable 1 mois non renouvelable délivré par la CCI ou la CMA)
- Une assurance responsabilité civile

Autres cas :

Les commerçants étrangers :

- Carte de commerçant ambulant
- Carte de résident temporaire
- Titre de séjour (en cours de validité)
- Pièce d'identité

Les associations

- Inscription au Registre National des Associations (N° commençant par W + 9 chiffres)
- Carte de commerçant ambulant si activité commerciale délivrée au nom du président

Le conjoint collaborateur (sans la présence du chef d'entreprise)

- Photocopie de la carte du chef d'entreprise certifiée conforme par le chef d'entreprise
- Le kbis mentionnant le conjoint collaborateur
- Pièce d'identité

Le conjoint collaborateur (avec la présence du chef d'entreprise)

- Pièce d'identité
- Le kbis mentionnant le conjoint collaborateur

Le salarié (sans la présence du chef d'entreprise)

- Photocopie de la carte du chef d'entreprise certifiée conforme par le chef d'entreprise
- Un bulletin de salaire de moins de 3 mois ou copie de la déclaration préalable d'embauche faite à l'URSSAF certifiée conforme par l'employeur
- Pièce d'identité

Le salarié (avec la présence du chef d'entreprise)

- Un bulletin de salaire de moins de 3 mois ou copie de la déclaration préalable d'embauche faite à l'URSSAF certifiée conforme par l'employeur
- Pièce d'identité